

Charte d'utilisation responsable des outils numériques

La **Charte du Numérique** de l'Athénée Royal de Tamines présente, de manière non exhaustive, les usages autorisés, imposés et interdits dans le cadre des apprentissages et de la vie en communauté dans notre école. La Charte vient **en annexe du règlement d'ordre intérieur**.

L'utilisation d'un ensemble aussi important et complexe dans sa gestion et sa maintenance demande que chaque élève respecte scrupuleusement les règles de fonctionnement et attitudes prévues par la Charte.

- **Microsoft Office 365 : 1**

Exemple : nom.prenom@artamines.be



L'adresse électronique scolaire ainsi que l'accès aux applications de la suite Microsoft (Word, Excel, Powerpoint, OneDrive, Teams ...).

Cette adresse sera utilisée à des fins scolaires exclusivement.

En outre, elle offre, avec OneDrive, un espace de stockage en ligne pour les documents (1To).

La suite Microsoft Office 365 est disponible en ligne : www.office.com

- **Identifiant Apple géré : 2**

Exemple : nom.prenom@artamines.be



Cet identifiant permet à l'élève de s'identifier comme utilisateur sur son iPad et de bénéficier des accès aux applications Apple (Pages, Numbers, Keynote, Pour l'école ...) et également à un espace de stockage iCloud de 200 Go utilisé pour stocker les fichiers de la suite Apple mais aussi les photos et vidéos. De cette façon l'élève pourra toujours récupérer l'ensemble de ses données (celles-ci seront automatiquement transférées lors d'un changement de matériel ou disponible sur **iCloud.com**).

Cet identifiant géré (par l'établissement) est le seul à pouvoir être utilisé sur l'iPad (aucun identifiant personnel n'est autorisé).

¹ Image en provenance du site <https://www.microsoft.com/Microsoft-365>

² Image en provenance du site <https://www.apple.com>

Charte d'utilisation responsable des outils numériques

- **Pour l'école (Apple) & Teams (Microsoft) : ³**

Elles sont les **plateformes éducatives et pédagogiques** qui donnent accès aux documents de cours, à des activités et exercices, des travaux ou devoirs, à des ressources complémentaires et/ou de remédiation.



- **Tableaux Interactifs / Télévisions numériques : ⁴**

La présence des TBI et de TVi dans nos classes impose une attention particulière au respect du matériel afin de permettre à tous les élèves d'en profiter au fil des heures de cours.



La Charte Numérique vise aussi l'utilisation des tablettes iPad : ⁵

- Les tablettes sont la **propriété de l'Athénée** et sont **mises à disposition** des élèves de l'établissement jusqu'à paiement complet du matériel réparti sur 3 ans.
- Les élèves reprennent l'iPad à la maison après les cours et s'assurent de l'emporter avec eux chaque jour, comme un **outil scolaire complémentaire obligatoire**.
- Les élèves en sont **responsables** de la réception jusqu'au paiement intégral du matériel.
- L'iPad **doit être rendu** si l'élève quitte l'établissement en cours de scolarité. Cela inclut bien évidemment les accessoires complémentaires fournis par l'école (housse, chargeur d'origine, câble d'origine, boîte d'origine), une **possibilité d'achat de l'appareil** est envisageable contre paiement de l'intégralité du montant restant.
- L'élève conserve son iPad pendant les vacances scolaires, en ce compris en juillet et août mais l'élève en est responsable.



³ Image en provenance du site <https://www.theredmondcloud.com/teams-picks-outlook-integration>

⁴ Image en provenance des sites <https://www.touchboards.com> et <https://www.educationstore.ie>

⁵ Image en provenance du site <https://www.lab9.be>



Charte d'utilisation responsable des outils numériques

Quelle responsabilité ?

- L'élève est responsable de l'utilisation, de l'état matériel et logiciel de sa tablette.
- La tablette est fournie avec une **housse de protection spécifique indissociable**. En cas d'utilisation de la tablette sans sa protection, ou de remplacement de cette dernière, l'élève assumera les risques liés à toute dégradation de la tablette.
- Un code de sécurité doit être introduit pour déverrouiller la tablette. Il est **strictement interdit de révéler son code à un autre élève**. Au besoin ou en cas d'oubli, les responsables technique et la coordinatrice numérique devront réinitialiser l'iPad.
- L'élève est **responsable de l'usage** qu'il fait de la tablette **et de la recharge** de celui-ci (via l'adaptateur secteur fourni uniquement). Les élèves doivent impérativement s'assurer que l'iPad est **chargé au moins à 75% en début de journée**. Aucun accès à des prises électriques ne sera possible pendant la journée. Un oubli de recharge ne constituera, en aucun cas, une excuse pour ne pas effectuer ou remettre un travail. Il conviendra donc d'être prévoyant.
- Par principe de précaution, il est demandé aux élèves qu'ils **ne s'affichent pas partout avec l'iPad**, car cela ne ferait qu'augmenter les risques de vol et/ou de dégradation de la part d'autres personnes. L'élève veillera, par exemple, à **ne pas utiliser la tablette dans les transports en commun, la rue et les lieux publics** plus généralement.

Quelle garantie ?

- L'iPad est couvert par une garantie qui couvre tout **défauts** observés sur le matériel.
- L'assurance couvre **strictement** une utilisation responsable et respectueuse du matériel. À défaut, en cas de dégradation volontaire, de malveillance ou de négligence, la responsabilité incombera intégralement à l'élève. Il lui sera demandé d'assumer les frais de réparation voire de remplacement du matériel.
- Chaque déclaration sera **analysée individuellement par la direction et les personnes-ressources** afin d'envisager, éventuellement, les responsabilités engagées.



Charte d'utilisation responsable des outils numériques

L'utilisation de l'iPad

- L'iPad est un **outil pédagogique supplémentaire**, il ne s'agit pas d'un passage au tout numérique. Son utilisation s'articule donc avec la prise de note, les documents au format papier, les manuels, les brochures et périodiques, les livres, ...
- L'utilisation pendant les heures de cours se déroule :
 - exclusivement à des **fins pédagogiques**.
 - **en classe** ou dans les lieux de travail (Salle d'étude, local de cours, ...)
 - **sous la guidance** et la direction **des professeurs**, sur base des consignes orales et/ou écrites, de l'utilisation des applications « En classe » et « Jamf enseignant ou élève », par le biais des ressources, livres numériques, liens internet, outils pédagogiques servant le travail de la discipline visée.
- L'utilisation de la tablette est **interdite** pendant les **intercours**, dans les **couloirs**, dans les **escaliers**...
- Les applications FaceTime, iMessage et Teams ne sont pas autorisées durant les séances de cours (sauf autorisation de l'enseignant). Dans le cas contraire, leur utilisation pourra donner lieu à une **sanction disciplinaire**.
- A des fins éducatives, il est également important de pouvoir prendre conscience du temps passé régulièrement devant les écrans, de gérer et réguler au mieux cet usage au quotidien. Pour une information précise et détaillée, il est possible de consulter le temps d'utilisation global et les applications les plus utilisées, par exemple, via la fonctionnalité « Temps d'écran » accessible via l'application « Réglages ».
- L'accès au Numérique reste un privilège et non un droit. L'utilisation de ces ressources est donc conditionnée à un **usage responsable** en conformité avec les règles établies.

La gestion des tablettes :

- **Certaines applications et sites internet seront inaccessibles** dans l'enceinte de l'Athénée grâce au système de gestion informatique centralisé (par exemple Facebook, Instagram, Snapchat, TikTok...).
- L'utilisation inadéquate de l'iPad est facilement détectable, le blocage à distance des applications est également aisément possible par le même biais.



Charte d'utilisation responsable des outils numériques

- En dehors de l'établissement, à domicile par exemple :
 - L'utilisation à titre privé de la tablette par les élèves est autorisée (et uniquement par les élèves).
 - L'élève sera attentif à ne pas surcharger la mémoire de l'iPad avec des contenus (photos, musique, vidéos...).
 - L'Athénée conserve une priorité d'installation de contenus sur les tablettes. Dans l'intérêt des apprentissages, il sera possible d'écraser automatiquement les contenus « encombrants » dans le but d'installer des applications ou ressources nécessaires au déroulement des cours.
- Les mises à jour du système et des applications propres à l'Athénée seront ordonnées par le système de gestion centralisé à des moments choisis afin d'optimiser l'usage dans le cadre des cours.
- En cas de problèmes techniques, de logiciels ou d'incidents, l'élève suivra les **procédures de déclaration** et **d'aide technique** telles que définies lors de la remise de l'iPad et **informera au plus vite l'établissement de tout problème ou casse**.
- Au besoin, au fil du déploiement des iPads, les élèves peuvent prendre des renseignements ou demander conseil auprès de la coordinatrice numérique (numerique@artamines.be).
- **En cas d'utilisation inadéquate dans le cadre des cours ou en dehors, un élève pourra, le cas échéant, être privé de sa tablette, temporairement voire définitivement, et/ou voir ses droits d'utilisation réduits.**

La sécurisation des appareils :

- En cas de perte ou de vol, le système de gestion centralisé permet de **bloquer à distance** l'iPad.
- Le système d'identification et d'installation rend l'iPad inutilisable en dehors du cadre prévu par l'Athénée ou par toute personne étrangère à l'Athénée.
- Le contenu et l'activité sur l'iPad ne peut, bien entendu, pas être consultée à distance par le système de gestion.

Les obligations légales :

- L'utilisation des tablettes se fait dans le respect total des règlements d'ordre intérieur de l'Athénée et de l'enseignement organisé par la Fédération Wallonie-Bruxelles et expose, le cas échéant, aux sanctions prévues dans la législation.
- L'utilisation d'iPads, l'accès à internet et au réseau WiFi de l'Athénée sont conditionnés à un usage responsable, licite et respectueux des règles en vigueur dans l'établissement.



Charte d'utilisation responsable des outils numériques

- Les méthodes de streaming et de téléchargement massif sont donc formellement interdites. Pour rappel, la législation sur les Droits d'auteur et de la Protection des œuvres sont également d'application dans le cas présent. Les infractions à ces dispositions légales sont punies, à l'échelle internationale, d'amendes voire de peines de prison.

La loi sur la le Respect de la Vie Privée

- La législation prévoit, d'une part, qu'il est **interdit de prendre et de diffuser des photographies, enregistrements audios ou vidéos sans l'accord des personnes concernées.**
- La **publication sur les réseaux sociaux** ou les envois, par courriel ou message, de documents **enfreignant cette autorisation sont également interdits sous peine de poursuite et de sanctions disciplinaires.**
- **Les propos ou messages déplacés, dénigrants ou insultants envers tout membre de l'Athénée feront immédiatement l'objet de sanctions disciplinaires, pouvant aller jusqu'à l'exclusion définitive.**

En cas de problème technique ou de casse ?

Pour tout problème technique, les élèves peuvent s'adresser au responsable technique et à la coordinatrice numérique (support@artamines.be et numerique@artamines.be).

Lors d'un dégât occasionné à l'iPad (écran fissuré, écran brisé, iPad tombé dans l'eau, iPad plié, prise casque cassée et coincée dans son encoche, chargeur abimé, câble sectionné et détérioré ...), l'élève doit présenter son matériel au coordinateur de discipline qui établira le constat des dégâts.

Ensuite, l'élève prendra rendez-vous avec la coordinatrice numérique pour la réparation ou le remplacement du matériel.

Cette charte évoluera et sera adaptée régulièrement par le Comité de Pilotage et les organes de concertation locale. La version mise à jour sera disponible au format numérique sur l'iPad de l'élève.

Version : juin 2024